Image not found or type unknown

Licenciement absences non justifiées

Par **nath60**, le **10/01/2008** à **12:37**

J'étais en arrêt de travail depuis un mois et à la date (4 janvier) où je devais reprendre mon travail je n'y suis pas retournée; Je n'ai pas de justificatif d'absence et j'ai prévenu mon employeur par téléphone que je ne reviendrais pas dans l'entreprise.

A ce jour , je suis en cours de licenciement avec mon entreprise pour faute grave (absences non justifiées)
J'ai recu AUJOURD4HUI 10/01 un première lettre de mon entreprise en m'informant de mon absence injustifié depuis 6 jours et que si je ne leur joignais pas de justificatif avant le 16 janvier il prendrait les mesures necessaires. (licenciement pour absences non joustifiées)

Dans l'attente de ce licenciement, je ne travail plus et je souhaiterai faire de l'intérim pendant cette procédure.

Est ce que j'ai le droit de faire de l'intérim ce jour ?
Vous remerciant vivement de votre réponse.

Bonne journée

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés